Commission canadienne des grains | Canadian Grain Commission

Rapport financier trimestriel

Commission canadienne des grains
État des résultats, des risques et des changements importants touchant les activités, le personnel et les programmes (non audité)

Pour la période se terminant le 31 décembre 2016

Canada

Table des matières

1.0 Introduction 3

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme 3
1.2 Méthode de présentation du rapport 3
1.3 Structure financière de la CCG 4

2.0 Faits saillants des résultats financiers cumulatifs 5

2.1 Analyse des autorisations disponibles 6
2.2 Analyse des autorisations utilisées 6

3.0 Risques et incertitudes 8

4.0 Changements importants relatifs aux activités, au personnel et aux programmes 10

État des autorisations budgétaires (non audité) 11

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité) 12

1.0 Introduction

Il convient de lire le présent rapport en conjonction avec le *Budget principal des dépenses* et le *Budget supplémentaire des dépenses*. Préparé par la direction de la Commission canadienne des grains (CCG), comme l'exige le paragraphe 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, il est présenté dans le format et le mode prescrits par la norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

La CCG a été créée en 1912. Elle est le ministère fédéral qui administre les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada* (LGC).

Aux termes de la LGC, la CCG a « pour mission de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur ».

La vision de la CCG est d'« Être un fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science ». Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de la CCG.

En vue de réaliser son mandat, la CCG s'efforce d'atteindre le résultat stratégique suivant : **Les grains du Canada sont salubres, fiables et commercialisables, et les producteurs de grains canadiens sont dûment rémunérés pour les livraisons de grains aux entreprises céréalières agréées**.

L'architecture d'alignement des programmes de la CCG comporte cinq programmes. Le Programme d'assurance de la qualité, le Programme d'assurance de la quantité, le Programme de recherches sur la qualité des grains et le Programme de protection des producteurs contribuent à l'unique résultat stratégique de la CCG. Le programme des Services internes appuie les autres programmes de la CCG.

Plus de détails sur les autorisations, le mandat et les programmes de la CCG sont présentés dans le *Rapport sur les plans et priorités* et le *Budget principal des dépenses*.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée) et un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en matière d'information financière à l'égard de l'utilisation du pouvoir de dépenser. Dans l'*État des autorisations budgétaires* joint au présent rapport, on compare les pouvoirs de dépenser du ministère accordés par le Parlement à ceux utilisés par le ministère. L'information présentée dans l'État des autorisations est conforme à celle du *Budget principal des dépenses* et du *Budget supplémentaire des dépenses*.

Les autorisations sont accordées par l'entremise de la *Loi de crédits*, sous forme de limites annuelles approuvées, ou par le truchement de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1er mars précédant le début du nouvel exercice.

La CCG utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, qui sont inclus dans les rapports ministériels sur le rendement. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont sous la forme d'une méthode de comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée).

1.3 Structure financière de la CCG

La structure de financement de la CCG est axée sur les autorisations budgétaires, qui sont composées d'autorisations législatives et d'autorisations votées (non législatives). Les autorisations législatives comprennent l'autorisation du régime d'avantages sociaux pour les postes financés par les crédits et l'autorisation du fonds renouvelable de la CCG, qui permet à la CCG de dépenser les droits qu'elle a perçus. L'autorisation votée est le Crédit 1 – Dépenses de programme, qui comprend les crédits parlementaires annuels et tout autre crédit parlementaire ponctuel unique pour l'exercice financier.

Un fonds renouvelable a été établi pour la CCG en 1995 dans l'espoir que l'organisation puisse s'autofinancer en grande partie par les droits perçus pour ses services. Jusqu'au 1er août 2013, les droits d'utilisation de la CCG étaient demeurés inchangés depuis 1991, malgré l'augmentation continue des frais d'exploitation. Ainsi, le taux global de recouvrement des coûts, qui était d'environ 90 p. 100 au début des années 1990, avait chuté à entre 50 et 60 p. 100. En raison de la baisse de son taux de recouvrement des coûts, la CCG a eu besoin de crédits parlementaires ponctuels pour assurer le financement annuel de ses activités, de 1999 à 2014.

À l'automne 2012, la CCG a entrepris un processus visant à moderniser les frais d'utilisation de façon à les harmoniser aux modifications apportées à la LGC déposées au Parlement dans le cadre du projet de loi C-45. Le projet de loi C-45 a reçu la sanction royale le 14 décembre 2012. Les modifications législatives et les frais d'utilisation actualisés sont entrés en vigueur simultanément le 1er août 2013, éliminant le besoin d'assurer un financement ponctuel annuel à l'avenir.

Les dépenses prévues pour l'exercice 2016-2017 sont fondées sur des activités menées au titre d'une LGC modifiée et de nouveaux frais d'utilisation. La CCG prévoit récupérer environ 91 p. 100 de ses coûts par l'imposition de frais d'utilisation. Ceux-ci augmenteront en fonction de l'inflation, comme il est indiqué dans le document Consultation sur les frais d'utilisation et avis de proposition préliminaire publié par la CCG en novembre 2012. Les ETP prévus sont de 404 pour l'exercice 2016-2017.

Au cours de l'exercice 2015-2016, la CCG a entrepris un examen de son barème des droits dans le cadre du cycle d'examen quinquennal des frais d'utilisation de l'organisation. L'examen fera en sorte que les frais d'utilisation reflètent fidèlement les coûts de la prestation des services, les prévisions actualisées des volumes de grain, ainsi que l'incertitude associée à de telles prévisions. Des consultations sur les frais d'utilisation doivent avoir lieu en 2016-2017. Les frais d'utilisation actualisés doivent entrer en vigueur d'ici le 1er avril 2018.

2.0 Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

La présente section fait ressortir les points importants qui ont eu des répercussions sur les résultats cumulatifs ou qui ont contribué à la variation nette des ressources disponibles pour l'année et des dépenses réelles. Elle devrait être lue de concert avec l'*État des autorisations budgétaires* et les *Dépenses ministérielles budgétaires par article courant* figurant à la fin du présent rapport.

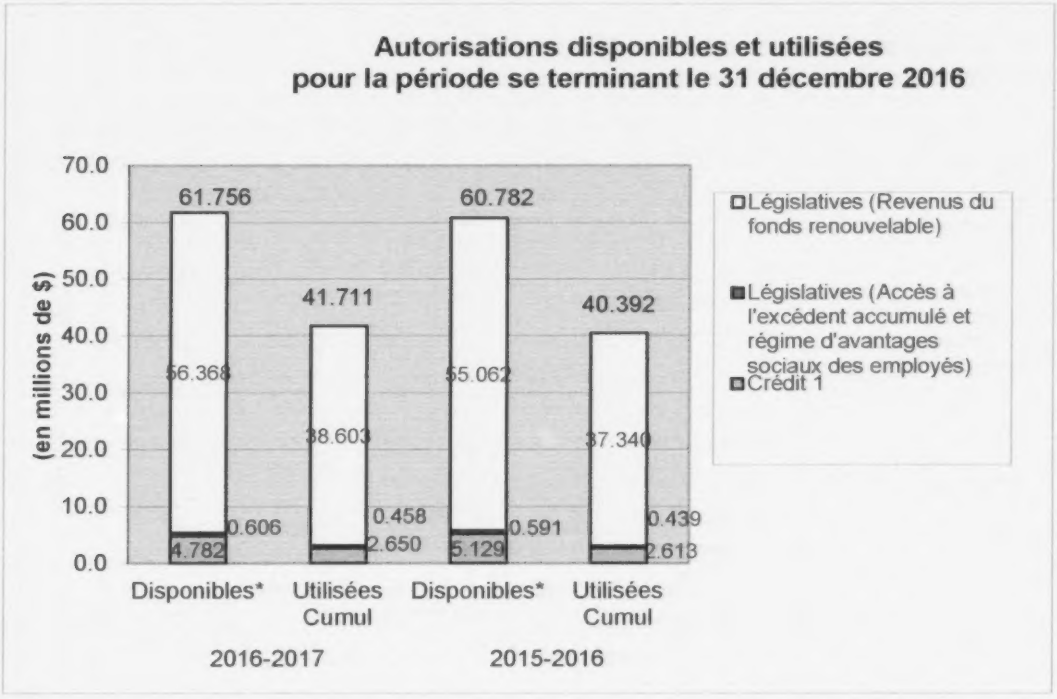

* Autorisations disponibles d'après les montants approuvés dans le cadre du processus du Budget des dépenses. Montants détaillés dans l'État des autorisations budgétaires.

2.1 Analyse des autorisations disponibles

Tel qu'il est indiqué dans l'*État des autorisations budgétaires*, les autorisations disponibles pour le ministère au cours de l'exercice, en date du 31 décembre 2016 (sans tenir compte des revenus du fonds renouvelable), s'élèvent à 5,388 millions de dollars, comparativement à 5,720 millions de dollars au 31 décembre 2015. La baisse de 0,332 million de dollars par rapport à la même période l'an dernier est principalement attribuable à la diminution du report du budget de fonctionnement de la CCG et à la contribution que la CCG a accordée à Statistique Canada pour le Recensement de la population.

Par suite de la mise en œuvre de la révision des frais d'utilisation sous-tendant son modèle de financement durable, la CCG prévoit une augmentation de 1,306 million de dollars des recettes brutes de son fonds renouvelable en raison du rajustement des frais d'utilisation en fonction de l'inflation. Cette augmentation n'a aucune incidence sur les modifications aux autorisations budgétaires de la CCG.

2.2 Analyse des autorisations utilisées

Tel qu'il est indiqué dans les *Dépenses ministérielles budgétaires par article courant*, le total des autorisations budgétaires utilisées du ministère pour le trimestre s'étant terminé le 31 décembre 2016 est de (6,372 millions de dollars), comparativement à (5,374 millions de dollars) pour le trimestre s'étant terminé le 31 décembre 2015. La baisse de 0,998 millions de dollars des autorisations budgétaires utilisées totales s'explique comme suit :

1. L'augmentation globale des revenus générés au cours du trimestre prenant fin le 31 décembre 2016, à raison de 1,557 million de dollars, principalement attribuable à la hausse du volume de grain manutentionné par rapport au même trimestre l'an dernier;

2. L'augmentation globale des dépenses, à raison de 0,559 million de dollars, principalement attribuable aux écarts considérables suivants :

    a. une baisse de 0,166 million de dollars des dépenses de location par rapport au même trimestre l'exercice précédent, qui s'explique principalement par le moment de l'achat de licences de logiciels;

    b. une hausse de 0,300 million de dollars des dépenses de réparations et d'entretien par rapport à la même période de l'exercice précédent, principalement en raison d'améliorations locatives;

    c. une hausse de 0,174 million de dollars des autres subventions et paiements par rapport au même trimestre l'exercice précédent, principalement en raison de transactions intergouvernementales et de salaires versés en trop.

Comme il est indiqué dans l'État des autorisations budgétaires et les Dépenses ministérielles budgétaires par article courant, les dépenses globales sont constantes d'un exercice à l'autre, une fois les changements susmentionnés pris en compte.

En date du 31 décembre 2016, le cumul annuel des autorisations budgétaires utilisées est de (15,529 millions de dollars), comparativement à (14,398 millions de dollars) pour la même période l'exercice précédent. La baisse de 1,131 million de dollars des autorisations budgétaires utilisées peut être attribuée aux facteurs suivants :

1. L'augmentation globale des revenus générés, à raison de 2,450 millions de dollars, principalement attribuable à une augmentation des débiteurs à la fin de la période 9, comparativement à la période précédente;

2. L'augmentation globale des dépenses, à raison de 1,319 million de dollars, attribuable aux écarts considérables suivants :

    a. une hausse de 0,576 million de dollars des dépenses relatives au personnel par rapport à la même période de l'exercice précédent, qui s'explique principalement par le recours accru à l'embauche d'employés nommés pour une période déterminée et d'employés occasionnels;

    b. une hausse de 0,185 million de dollars des dépenses de transport et de communication par rapport à la même période de l'exercice précédent, qui s'explique principalement par les déplacements requis pour remplir les exigences opérationnelles liées au mandat de la CCG;

    c. une hausse de 0,325 million de dollars des dépenses de réparations et d'entretien par rapport à la même période de l'exercice précédent, principalement attribuable à des améliorations locatives;

    d. une baisse de 0,308 million de dollars des dépenses liées à l'acquisition de machinerie par rapport à la même période l'exercice précédent, qui s'explique principalement par l'achat de matériel Wi-Fi au cours du premier trimestre de l'exercice 2015-2016;

    e. une hausse de 0,314 million de dollars des autres subventions et paiements par rapport à la même période de l'exercice précédent, principalement en raison de transactions intergouvernementales et de salaires versés en trop.

Comme il est indiqué dans l'État des autorisations budgétaires et les Dépenses ministérielles budgétaires par article courant, les dépenses globales sont constantes d'un exercice à l'autre, une fois les changements susmentionnés pris en compte.

3.0 Risques et incertitudes

La CCG obtient du financement par l'entremise d'autorisations votées et de droits relatifs à la manutention du grain. Les recettes tirées des droits exigés pour les services sont axées en grande partie sur le volume de grain manutentionné, qui varie d'une année à l'autre. Le fonds renouvelable de la CCG est utilisé de la façon la plus efficace possible. On réaménage le budget au cours de l'année afin de l'adapter en fonction des changements au niveau des besoins et des priorités, notamment en planifiant et en prenant les mesures nécessaires en vue de fluctuations de 20 p. 100 quant au volume de grain prévu.

À l'automne 2012, la CCG a lancé un processus de modernisation des frais d'utilisation afin de les harmoniser aux modifications à la LGC présentées au Parlement dans le cadre du projet de loi C-45. Le projet de loi C-45 a reçu la sanction royale le 14 décembre 2012. Les modifications législatives et les frais d'utilisation actualisés sont entrés en vigueur simultanément le 1er août 2013. Ces changements ont éliminé le besoin de financement ponctuel annuel à l'avenir et créé un environnement plus stable pour la gestion intégrée des ressources humaines et des activités. Un environnement de financement stable a réduit les risques organisationnels globaux et permis à la CCG de continuer à exécuter de façon efficace ses activités de programme et d'atteindre son résultat stratégique.

Malgré l'entrée en vigueur des frais d'utilisation actualisés, le 1er août 2013, il continue d'y avoir des pressions de l'extérieur et des risques correspondants liés à la structure de financement de la CCG. Comme il est mentionné ci-dessus, les revenus de la CCG dépendent du volume de grain annuel, qui peut fluctuer considérablement d'une année à l'autre. En outre, on ne connaît pas exactement le volume de grain avant le début de l'exercice, ce qui peut entraîner des écarts importants entre les revenus prévus et les revenus réels de la CCG. Parce que le volume de grain réel varie d'une année à l'autre, au cours des années où le volume de grain est plus élevé que la moyenne, les recettes peuvent excéder les coûts, et la CCG pourrait accumuler un excédent (figurant dans les Comptes publics comme autorisation non utilisée reportée). Au cours des années où l'on enregistre un volume de grain inférieur à la moyenne, les recettes pourraient être moindres que les coûts, et la CCG doit alors puiser dans son excédent.

Les droits établis pour le cycle des frais d'utilisation de 2013 à 2018 sont fondés sur un volume annuel moyen de 23,253 millions de tonnes métriques de grain. Pour calculer la moyenne de 23,253 millions de tonnes métriques, nous avons utilisé un simple modèle de régression linéaire des volumes de grain inspecté et pesé sur 15 ans. Depuis la mise en œuvre du nouveau barème des droits, le 1er août 2013, la CCG a inspecté et pesé des volumes de grain destiné à l'exportation bien plus élevés que les prévisions, et les coûts de fonctionnement sont demeurés relativement constants. Bien que le modèle de financement et les frais d'utilisation actualisés aient éliminé la dépendance de la CCG l'égard des crédits fédéraux ponctuels annuels, la CCG a accumulé un excédent de 95,887 millions de dollars en date du 31 mars 2016 en raison de volumes de grain plus élevés que prévu au cours des dernières années.

Afin d'atténuer les risques associés au modèle de financement, la CCG :

- a réalisé un examen de son barème des droits pour s'assurer que ceux-ci reflètent fidèlement les coûts de la prestation des services, les prévisions actualisées des volumes de grain, ainsi que l'incertitude associée à de telles prévisions;

- travaille en étroite collaboration avec AAC et d'autres ministères en vue de préparer la tenue de consultations sur les frais d'utilisation en 2017 et de faire en sorte que le processus de modification des frais d'utilisation, conformément à la *Loi sur les frais d'utilisation*, soit achevé en temps opportun;

- évalue les options et utilisations possibles de l'excédent accumulé en mobilisant les organismes centraux et les intervenants;

- continuera de collaborer avec les intervenants afin de comprendre leurs besoins et leurs exigences et de favoriser la connaissance et l'appréciation de ce que fait la CCG et de la valeur qu'elle offre.

4.0 Changements importants relatifs aux activités, au personnel et aux programmes

De l'exercice 2012-2013 à l'exercice 2015-2016, la CCG s'est transformée en une organisation rationalisée et financièrement viable. Ce résultat s'explique par l'élimination de certaines activités et le rajustement ou la mise en œuvre d'autres activités pour permettre à l'organisme de continuer à s'acquitter de son mandat et de gérer les risques. Les changements ont entraîné une diminution des dépenses opérationnelles de 21,835 millions de dollars de l'exercice 2012-2013 à l'exercice 2015-2016.

Les dépenses opérationnelles prévues ont commencé à se stabiliser autour de 60,537 millions de dollars en 2015-2016. Ce montant comprend 5,475 millions de dollars de crédits annuels et des dépenses projetées d'approximativement 55,062 millions de dollars provenant des recettes issues des frais d'utilisation, après un rajustement en fonction de l'inflation. Les exigences relatives aux ressources humaines ont passé d'environ 731 équivalents temps plein (ETP) au 31 mars 2013 à 404 ETP à la fin de l'exercice 2015-2016.

Pendant le quatrième trimestre de 2016-2017, M^{me} Patricia Miller a été nommée commissaire en chef pour un mandat de six ans, M. Anthony Douglas Chorney a été nommé commissaire en chef adjoint pour un mandat de cinq ans, et M. Lonny McKague a été nommé commissaire pour un mandat de quatre ans. Toutes les nominations prennent effet le 13 février 2017.

On ne prévoit aucun changement important relatif aux activités et aux programmes en 2016-2017.

Approbation d'un cadre supérieur

Approuvé par :

Patricia Miller
Commissaire en chef
Winnipeg (Manitoba)
le 21 février 2017

Cheryl Blahey
Chef de la direction financière
Winnipeg (Manitoba)
le 21 février 2017

État des autorisations budgétaires (non audité)

Pour la période se terminant le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars)	*Exercice 2016-2017* Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	*Exercice 2015-2016* Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1						
Crédits parlementaires, y compris les crédits ponctuels	**4 782 $**	**849**	**2 650**	**5 129 $**	**868**	**2 613**
Autorisations législatives						
Dépenses brutes du fonds renouvelable	56 368	13 800	38 603	55 062	13 222	37 340
Recettes brutes du fonds renouvelable	(56 368)	(21 166)	(57 240)	(55 062)	(19 609)	(54 790)
Dépenses nettes du fonds renouvelable	**0 $**	**(7 366)**	**(18 637)**	**0 $**	**(6 387)**	**(17 450)**
Régime d'avantages sociaux des employés	606	145	458	591	145	439
Autorisations législatives totales	**606**	**(7 221)**	**(18 179)**	**591**	**(6 242)**	**(17 011)**
Autorisations budgétaires totales	**5 388 $**	**(6 372)**	**(15 529)**	**5 720 $**	**(5 374)**	**(14 398)**

*** Inclut seulement les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.**

Les chiffres ayant été arrondis il est possible que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

Pour la période se terminant le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars)	*Exercice 2016-2017* Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	*Exercice 2015-2016* Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	42 622 $	10 337	30 065	41 919 $	10 369	29 489
Transport et communication	2 892	1 197	2 484	3 510	1 119	2 299
Renseignements	318	116	230	199	62	192
Services professionnels et spéciaux	3 059	508	1 706	3 212	445	1 693
Locations	6 684	1 195	4 121	5 156	1 361	4 087
Réparations et entretien	993	339	769	930	39	444
Services publics fournitures et approvisionnements	852	248	652	1 605	163	510
Acquisition de machinerie et de matériel	4 336	680	1 362	4 251	677	1 670
Autres subventions et paiements	0	174	322	0	0	8
Dépenses budgétaires brutes totales	**61 756**	**14 794**	**41 711**	**60 782**	**14 235**	**40 392**
Revenus du fonds renouvelable (à verser au crédit législatif)	**(56 368)**	**(21 166)**	**(57 240)**	**(55 062)**	**(19 609)**	**(54 790)**
Dépenses budgétaires nettes totales	**5 388 $**	**(6 372)**	**(15 529)**	**5 720**	**(5 374)**	**(14 398)**

*** Inclut seulement les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.**

Les chiffres ayant été arrondis il est possible que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.